

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 MAI**  
**2014**

Membres en exercice : 48 titulaires  
48 suppléants

Membres présents : 32 titulaires  
22 suppléants

Délibération n°236 du Comité syndical

**4. Election des vice-présidents, des membres du Bureau**

Puis le Président Jacques BIGOT propose de procéder à l'élection des membres du Bureau. Il rappelle que le Bureau était constitué de 3 vice-présidents et de 6 membres. Il propose au Comité syndical de garder la même composition. Cette proposition est acceptée par le Comité Syndical à l'unanimité.

Il est procédé successivement à l'élection des 9 membres du bureau.

- élection du 1<sup>er</sup> vice-président. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Etienne WOLF. Monsieur WOLF est élu à l'unanimité.
- élection du 2<sup>ème</sup> vice-président. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Justin VOGEL. Monsieur VOGEL est élu à l'unanimité.
- élection du 3<sup>ème</sup> vice-président. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Jean-Marc WILLER. Monsieur WILLER est élu à l'unanimité.
- élection du 4<sup>ème</sup> membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Bernard FREUND. Monsieur FREUND est élu à l'unanimité.
- élection du 5<sup>ème</sup> membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Claude KERN. Monsieur KERN est élu à l'unanimité.
- élection du 6<sup>ème</sup> membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Yves BUR. Monsieur BUR est élu à l'unanimité.
- élection du 7<sup>ème</sup> membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Madame Anne-Pernelle RICHARDOT. Madame RICHARDOT est élue à l'unanimité.
- élection du 8<sup>ème</sup> membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Alain JUND. Monsieur JUND est élu à l'unanimité.
- élection du 9<sup>ème</sup> membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Eric KLÉTHI. Monsieur KLÉTHI est élu à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **12 JUIN 2014**

La publication le **12 JUIN 2014**

Strasbourg, le **12 JUIN 2014**



Le Président  
Jacques BIGOT